



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} juillet 2025, a adopté le règlement suivant :

1451-2025 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^o SQ-912 RELATIF AU COLPORTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1451-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 2 juillet 2025.

 *France Charlebois*
Signé le 2025-07-02 14:32:27 EDT

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe